

Installation du Réseau Téléphonique

M. de Bascobert donne lecture du rapport suivant :

A deux reprises différentes, la question de l'établissement d'un réseau téléphonique à Nice avait été posée : une première fois devant une commission de premiers magistrats et industriels de notre ville, une deuxième fois par le Directeur des Postes et Télégraphes, mais le nombre des souscriptions alors demandées par l'Etat étant de quatre-vingts, on ne put arriver à réaliser ce projet dépendant si important et si utile.

Aujourd'hui Messieurs, après l'examen des opérations relatives à l'établissement de ce réseau, le Ministre des Postes et Télégraphes, pour faciliter cette création, veut se réduire à vingt-cinq le nombre des abonnements nécessaires pour que l'Etat puisse exécuter à sa charge les travaux de premier établissement.

Les diverses lignes d'intérêt privé qui fonctionnent à Nice sont au nombre de 12, auxquelles il faut joindre le réseau téléphonique des Commissaires de police créé depuis 1864, qui comprend 8 bureaux correspondant au bureau de Commandant Central, ce qui porte à 19 le nombre des lignes fonctionnant actuellement à Nice.

Si nous tenons compte de celles que nous faisons établir la ville de Nice, et de celles qui sont réclamées par la Préfecture pour la bonne exécution du service, telles que celle reliant la nouvelle Caserne de gendarmerie au bureau central de Police, à la Mairie et à la Préfecture, celle reliant les divers postes de Sapeurs-Pompiers, celle reliant les bureaux d'Octroi et l'Abattoir, nous dépassons facilement le chiffre de 25 abonnements.

Il n'est pas douteux, d'autre part, que si l'on fait appel aux divers industriels de la Ville, les adhésions ne soient nombreuses; les établissements de premier ordre surtout ont un très grand

L'Éclair du Littoral

19 août 1886

intérêt à ce fonctionnement et déjà quelques-uns nous ont assuré de leur concours.

Par ces motifs, j'ai pensé, Messieurs, qu'il était urgent de doter notre Ville de ce service, que beaucoup d'autres cités moins importantes possèdent déjà, notamment notre sympathique voisine Cannes, qui en ressent les avantages depuis l'année dernière; et de profiter de la faveur accordée par le Ministre des Postes et Télégraphes.

Je vous propose donc, Messieurs, de garantir à l'Etat les 25 abonnements représentant une somme de 6,250 francs et de demander à M. le Ministre de faire procéder avant le commencement de la prochaine saison hivernale à l'établissement du réseau téléphonique complet.

Les conclusions de ce rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.